

**DECISION DU MAIRE**

**Mairie  
De  
ST-JEAN-EN-ROYANS  
(Drôme)**

Le Maire de Saint-Jean-en-Royans

Nous, Christian MORIN, Maire de la commune de Saint-Jean-en-Royans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n°2 du 4 mars 2024 relative au contrat de maîtrise d'œuvre pour la première phase de modernisation du réseau de chaleur urbaine et la proposition de l'entreprise individuelle Antoine LEGER d'Oriol en Royans de 22 700 € TTC (TVA non applicable) pour les missions de diagnostic, la rédaction du dossier de consultation des entreprises pour les futurs travaux, l'assistance à la passation du marché de travaux, la direction de l'exécution et des travaux, l'assistance aux opérations de réception, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du futur chantier,

Considérant la nécessité d'intervenir sur le réseau de chaleur urbain très dégradé dans un calendrier très contraint afin d'assurer une période de chauffe dès les mois de septembre ou octobre 2024 dans une première phase, puis d'envisager le renouvellement des réseaux de distribution dans une seconde phase,

Considérant que la mission du maître d'œuvre a évolué quant à la répartition entre la tranche ferme et tranche optionnelle en intégrant dans la tranche ferme du marché de travaux des prestations de renouvellement de réseau dont la réalisation doit être anticipée en vue de la mise en service de la nouvelle installation de chauffage urbain et de prévoir des travaux complémentaires de remplacement d'organes techniques en sous-stations, non prévus initialement, donnant lieu à une actualisation des bordereau de prix de chaque tranche,

**N°15-2024**

**OBJET :**

**Avenant au contrat de maîtrise  
d'œuvre pour la modernisation  
du réseau de chaleur urbain  
Phase 1**

**DECIDONS**

- 1- De signer un avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre de l'entreprise individuelle Antoine LEGER modifiant les montants des tranches ferme et optionnelle détaillés en annexe de la présente et comme suit :
  - Tranche ferme : 23 600 € HT
  - Tranche optionnelle : 5 800 € HT

Fait à Saint Jean en Royans, le 27 novembre 2024

Le Maire,



Christian MORIN